



École Municipale de Musique

2020-2021

Les missions de l'Ecole Municipale de Musique sont d'assurer une formation musicale permettant aux élèves d'accéder à une pratique musicale autonome, de favoriser l'écoute, d'ouvrir aux émotions.

La Structure générale des études musicales : Le Ministère de la Culture définit l'organisation des études musicales dans le Schéma d'Orientations Pédagogiques des Ecoles de musique.

A l'instar de l'Education Nationale, le cursus des études musicales est structuré en trois cycles. Le premier cycle peut être précédé d'une période d'éveil. La durée de chaque cycle est de 3 à 5 ans.

Les cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoirs-faire.

La formation des musiciens est globale : elle comprend, nécessairement, une discipline dominante instrumentale ou vocale, une discipline de culture musicale générale et une pratique soutenue et diversifiée de la musique d'ensemble dès le début de l'apprentissage musical.



L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE BEAUCHAMP

L'ÉVEIL MUSICAL

(Pour les enfants à partir de la moyenne section maternelle)

Il s'agit d'un éveil rythmique, auditif, et vocal à travers le jeu qui permet d'éveiller chez l'enfant la réceptivité et la participation active, l'acquisition de la justesse et la mémorisation, le travail pré-solfégique et pré-instrumental.

LE PARCOURS DÉCOUVERTE

A partir de 6 ans^{1/2} jusqu'à 10 ans^{1/2}.

Ce parcours s'adresse aux enfants souhaitant découvrir, commencer la musique ou ayant déjà suivi les cours d'éveil musical.

Sa finalité est de commencer à installer les bases essentielles à toute pratique musicale à savoir : le rythme et l'écoute, ainsi que de permettre à chaque enfant de faire un choix éclairé de son futur instrument.

* Un atelier percussions hebdomadaire de 45 minutes

* Une chorale hebdomadaire

* La découverte des instruments proposés à l'école municipale de musique en s'inscrivant à l'un des trois ateliers suivants :

- l'**atelier cordes** : découverte du violon, de l'alto, du violoncelle. Atelier hebdomadaire de 45 minutes

- l'**atelier vents** : découverte du saxophone, de la clarinette, de la flûte traversière. Atelier hebdomadaire de 45 minutes

- l'**atelier multi instruments** : découverte de 3 instruments sur l'année dont au maximum 2 appartenant aux deux autres ateliers proposés. (3 X 30 minutes sur l'année pour chaque instrument).

Horaires du parcours découverte :

Atelier percussions : mardi 17h15-18h

Atelier cordes : mardi 18h-18h45

Atelier vents : mardi 18h-18h45

Option multi-instruments : pour chaque instrument le créneau est différent en fonction des jours de présence et disponibilité des enseignants. Une assez grande disponibilité est nécessaire.

Les enfants dont les parents travaillent pourront être pris en charge à la fin de l'école, à 16h30. Le trajet se fera à pied jusqu'à l'école de musique où les enfants goûteront.

CURSUS INSTRUMENTAL OU VOCAL

Il est ouvert à tous, enfants et adultes à partir du CE1. Il comprend un cours de formation musicale, un cours individuel d'instrument et une pratique collective.

- La formation musicale

Discipline centrale de l'apprentissage musical, elle permet à l'élève d'acquies les bases nécessaires de solfège en lien avec sa pratique musicale mais aussi de se constituer une culture musicale générale lui permettant de développer son autonomie musicale, son sens de l'écoute et de l'analyse, son sens critique en général.

- Les instruments enseignés

Piano, saxophone, clarinette, flûte traversière, flûte à bec, violon, alto, violoncelle, guitare classique, guitare basse, guitare électrique, batterie, chant (lyrique/jazz-rock-variétés).

- Les pratiques collectives

La pratique collective, sous toutes ses formes, est au cœur du projet pédagogique de l'Ecole de Musique. Elle est à favoriser le plus tôt possible.

Chœurs enfants (à partir de la grande section maternelle), chœur de garçons, chœur de filles (collégiens), chœur ados mixte (lycée), chœur féminin, chœur mixte (adultes), ensembles cordes, ensembles vents, ensembles instrumentaux divers, atelier rock et variétés, musique de chambre, ensemble de percussions.

Discipline du cursus instrumental et vocal, un élève peut aussi ne s'inscrire qu'en pratique collective (chorale seule, ensemble instrumental seul...).

PARCOURS LIBRES

Selon les projets musicaux, l'inscription peut également se faire uniquement en pratique collective, en formation musicale, en modules.

Le règlement des études est consultable sur le site www.ville-beauchamp.fr, rubrique Mes loisirs -> Vie culturelle -> Ecole Municipale de Musique.

Les semaines décroisonnées

Ces semaines permettent de travailler en décroisonnant les classes. Les élèves peuvent alors découvrir une esthétique, travailler une pratique, un répertoire qui ne figurent pas dans leur cursus habituel.

HORAIRES DE FORMATION MUSICALE 2020/2021

CURSUS ENFANT

Débutant 1 : mercredi 17h-18h : petits (CE1/CE2) (1) (2)
mercredi 18h-19h : grands (CM1/CM2) (1)
samedi 11h-12h

Débutant 2 : mercredi 17h-18h : petits (CE2) (1)
mercredi 18h-19h : grands (CM1/5^{ème}) (1) (2)
samedi 12h-13h

Préparatoire 1 : mercredi 15h15-16h45

Préparatoire 2 : mercredi 15h30-17h (2)

Fin de 1^{er} cycle : mercredi 13h30-15h

Élémentaire 1 : vendredi 17h-18h30 (2)

Élémentaire 2 : vendredi 18h30-20h (2)

Moyen & fin de cycle 2 : les élèves de moyen et FC2 doivent valider au moins 4 modules.

modules obligatoires : déchiffrage, écriture

modules aux choix : découverte du répertoire, chant

Module écriture : mercredi 18h15-19h (2)

Module chant : vendredi 18h30-19h15

Module déchiffrage : mardi 19h-19h45

Modules découverte du répertoire : mercredi 19h-19h45 (classique)
mercredi 17h30-18h15 (musiques actuelles) (2)

CURSUS ADOLESCENT (ÉLÈVE COMMENÇANT À PARTIR DE LA 4^E)

Débutant « ados » (à partir de la 4^{ème}) : jeudi 17h15-18h15

Ados 2 : mercredi 19h-20h15 (2)

Ados 3 : jeudi 18h15 - 19h30

CURSUS ADULTE ET CHANTEUR

Débutant : vendredi 20h-21h (2)

Avancé : jeudi 19h30-20h30

CURSUS CHANTEUR NIVEAU AVANCÉ : Jeudi 19h30-20h30

(1) : priorité aux élèves inscrits aux chœurs enfants

(2) : les horaires sont susceptibles de modifications au 1er octobre 2020

PRATIQUES COLLECTIVES 2020/2021

CHŒURS ENFANTS

Chorale petits : (5-6 ans) : mercredi 16h30-17h

M1 : (7 ans – 9 ans) CE1/CE2 : mercredi 18h-18h45

M2 : (10 ans et plus) CM1/CM2 : mercredi 17h-18h

M4 : (Chorale Collège) : mercredi 15h-16h30

M5 : (Chœur ado mixte) : mercredi 18h45-20h15

CHŒUR FEMININ : lundi : 20h30-22h

CHŒUR MIXTE : jeudi 20h30-22h

ENSEMBLE VENTS

Niveau 1 : mardi 17h15-18h (1)

Niveau 2 : jeudi 19h15-20h30

ORCHESTRES À CORDES

Niveau 1 : mardi 17h15-18h (1)

(Grand ensemble Cordes : Altos, Violons, Violoncelles, Guitares)

Niveau 2 : à définir à la rentrée

ATELIERS ROCK

Lundi 19h30-20h30

Lundi 20h30-21h30

ENSEMBLE DE PERCUSSIONS : samedi 13h30-14h30

EVEIL MUSICAL

Niveau 1 (moyenne section) : samedi 9h-9h30

Niveau 2 (grande section) : samedi 9h30-10h10

Niveau 3 (CP) : samedi 10h10-10h55

PARCOURS

Percussions : mardi 17h15-18h (1)

Chorale : mercredi (horaires selon âge)

Atelier cordes et vents : mardi 18h-18h45

Option multi : pour chaque instrument choisi, le créneau est différent.

(1) les élèves scolarisés à Pasteur ou Paul Bert pourront être pris en charge à 16h30 à la sortie de l'école et faire le trajet à pied jusqu'à l'école de musique.

NOS RENDEZ-VOUS

MARDIS MUSIQUES

Elegant People

Mardi 17 novembre à 19h30 - **Auditorium de l'École Municipale de Musique**

Gratuit – Entrée libre sur réservation dans la limite des places disponibles
reservations@ville-beauchamp.fr ou 01 34 18 33 58

Quatre musiciens : basse, batterie, piano, saxophone, ouverts à la musique improvisée sur de belles mélodies enrobées de couleurs jazz, afro, fusion... Ils interpréteront des standards et quelques créations. Dans leurs têtes, c'est toujours la fête de la musique.

Jean-Pierre Laguerre : batterie

Venise au coeur des fêtes vénitiennes

Mardi 19 janvier à 19h30 - **Auditorium de l'École Municipale de Musique**

Gratuit – Entrée libre sur réservation dans la limite des places disponibles
reservations@ville-beauchamp.fr ou 01 34 18 33 58

Les Sonates d'Antonio Vivaldi interprétées au violoncelle et à la viole de gambe invitent l'auditeur dans les ruelles de Venise, dans ses palais, églises et casinos.

Les plafonds de Tiepolo, les toiles de Guardi côtoieront d'autres oeuvres pour une mise en scène, en images, mots et musique, des fêtes baroques de la Sérénissime.

Lorsque je cherche un autre mot pour exprimer le terme « musique », je ne trouve jamais que le mot Venise. (Nietzsche, Ecce Homo).

Jean-Marc Leone, violoncelle baroque et viole de gambe
Blandine Daubercies, viole de gambe - Delphine Grivel, récitante

Jeff Beck

Mardi 16 Mars à 19h30

Auditorium de l'École Municipale de Musique

Gratuit – Entrée libre sur réservation dans la limite des places disponibles
reservations@ville-beauchamp.fr ou 01 34 18 33 58

Jeff Beck, figure du Blues-Rock Anglo-Saxon dans les années 1960, et membre des Yardbirds au côté de Jimmy Page et Eric Clapton, est devenu par la suite parmi les guitaristes les plus influents du Jazz-Rock-Fusion des années 1970.

C'est en trio (guitare, basse, batterie) que les musiciens de « Big Block » revisiteront son univers musical. Une expérience sonore atypique de la musique de Jeff Beck.

Philippe Verdon : guitare - Fred Not : basse - Emmanuel Dugué : batterie

Elèves de l'école de musique

Mardi 18 Mai à 19h30 - [Auditorium de l'École Municipale de Musique](#)
Gratuit – Entrée libre sur réservation dans la limite des places disponibles
reservations@ville-beauchamp.fr ou 01 34 18 33 58

COMEDIES MUSICALES



Samedi 21 Novembre à 20h30 - [Salle des Fêtes de Beauchamp](#)
Entrée libre sur réservation

Des extraits de vos comédies musicales favorites (Sister Act, Lalaland...) ainsi que de célèbres tubes de variété (Bohemian Rhapsodie...) par le chœur féminin, le chœur de jeunes, la classe de percussions et l'orchestre à vent de l'École Municipale de Musique de Beauchamp.

CONCERT DU NOUVEL AN

Dimanche 24 Janvier à 16h30 - [Eglise Notre Dame de Beauchamp](#)

Chœurs et musiciens de l'École Municipale de Musique de Beauchamp
Noëls traditionnels

Entrée gratuite sur réservations

Pour prolonger la magie de Noël, les chœurs et orchestre de l'école de musique vous invitent cette année à retrouver les Noëls d'Antan. « Entre le bœuf et l'âne gris », « les anges dans nos campagnes », mais aussi des Noëls moins connus et néanmoins charmants... venez profiter de cette parenthèse musicale !



CONCERT DE FIN D'ANNEE

Samedi 26 Juin à 18h30 - [Salle des Fêtes de Beauchamp](#)

Entrée libre sur réservation

Du classique aux musiques actuelles, du trio à l'orchestre, toute la diversité des activités et la variété des talents des élèves de l'École Municipale de Musique.

CARMEN

Vendredi 2, Samedi 3 et Dimanche 4 juillet

[Aren'ice Cergy](#)

Initié par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Cergy, ce projet réunira 300 artistes, chanteurs, danseurs et choristes, professionnels et amateurs dont les chœurs adultes de l'Ecole de Musique de Beauchamp.

COTISATION ANNUELLE ET CALCUL DU QUOTIENT

Cotisation annuelle selon quotient	A	B	C	D	E	F	G	Ext.
Eveil musical	81€	97€	116€	139€	167€	200€	241€	342€
Parcours Découverte	151€	181€	217€	261€	313€	376€	451€	553€
Cursus instrumental ou vocal	242€	290€	348€	418€	501€	601€	661€	723€
Chorale + formation musicale	70€	78€	86€	94€	103€	114€	125€	183€
Ateliers, chorale, orchestres seuls	50€	55€	61€	67€	73€	82€	90€	115€
2ème instrument*	201€	242€	290€	348€	418€	501€	551€	604€
Pratique instrumentale ou vocale sans FM*	221€	255€	293€	337€	388€	445€	512€	665€

* Inscription dans les conditions définies dans le règlement des études de l'école Municipale de Musique.

$$\text{Quotient} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence} + \text{allocations familiales} \times 12}{\text{Nombre de parts fiscales} \times 12}$$

Quotients	Tranche A De 0 à 668€	Tranche B De 669€ à 968€	Tranche C De 969€ à 1293€	Tranche D De 1294€ à 1618€	Tranche E De 1619€ à 1943€	Tranche F De 1944€ à 2268€	Tranche G à partir de 2269€
-----------	-----------------------------	--------------------------------	---------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	-----------------------------------

Pour bénéficier du tarif A, B, C, D, E ou F nous vous demandons de prévoir les documents suivants : Justificatif de domicile, relevé des prestations familiales, avis d'imposition sur les revenus 2019.

L'inscription est annuelle et définitive. Le paiement de la cotisation peut être effectué en 3 ou 9 fois dans le cadre d'un prélèvement automatique (SEPA). Il peut être effectué en une seule fois par prélèvement ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Réductions : • 10% accordés à partir de la 2^e activité pour les membres d'une même famille. • 20% à partir de la 3^e activité.

Tarifs des locations d'instruments*

Tarif pour les violons et les altos : 7 € par mois

Tarif pour les violoncelles : 10 € par mois

Tarif pour la flûte coudée ou la flûte traversière : 9 € par mois

Tarif pour les saxophones et les clarinettes : 12 € par mois

Tarif pour la guitare : 5 € par mois

* dans la limite des instruments disponibles et suivant les critères de priorité.

INSCRIPTIONS

POUR LES RÉINSCRIPTIONS

Attention : aucune réinscription automatique.

Tous les anciens élèves doivent s'inscrire dans les cours de formation musicale et les pratiques collectives avant de s'inscrire dans les cours d'instruments.

ANCIENS ÉLÈVES

Les inscriptions en formation musicale, pratiques collectives, éveil musical et parcours se feront par téléphone à partir du 18 août et jusqu'au 4 septembre.

En raison de la situation sanitaire, les modalités d'inscriptions pour les cours d'instrument ne seront définies qu'à partir du 18 Août. L'information vous sera transmise lors de vos appels pour les inscriptions en formation musicale.

NOUVEAUX ÉLÈVES

Samedi 5 septembre 2020 de 10h à 16h : renseignements, informations et pré-inscriptions à l'Ecole Municipale de Musique.

La circulation à l'intérieur du parking du Centre Culturel est soumise aux règles générales du Code de la route. Pour la sécurité de tous, et surtout des enfants, veillez à ne pas vous garer en dehors des emplacements matérialisés au sol et à respecter l'emplacement handicapé.



Ecole Municipale de Musique

Château de la Chesnaie
4, avenue Jules Michelet
95250 Beauchamp

Tél : 01.34.18.33.58
Courriel : emm@ville-beauchamp.fr
www.ville-beauchamp.fr